



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : VOEU

**Vœu pour le développement d'une offre de
transport public de qualité à Ivry-sur-Seine**

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	30
Absents représentés	8
Absents excusés	7
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX-NEUF OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TREIZE OCTOBRE 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND (à partir du vote du CRDB), Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU (à partir du vœu 1), M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme PIERON (à partir du vote du CRDB et jusqu'au vote du point 15, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), M. PRIEUR, Mme KIROUANE (jusqu'au vote du point 18 et à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), M. SPIRO, Mme MISLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 9, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26) et DORRA (jusqu'au vote du point 19, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), LALANDE, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 25, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), Mmes BOUFALA (jusqu'au vote du point 18, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), PETER (à partir du vote CRDB et jusqu'au vote du point 25), M. MALHEIRO, Mme HALLAF ISAMBERT, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes MACALOU (jusqu'au vote du point 17, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), Mme OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER (jusqu'au vote du point 4), BOUILLAUD (à partir du vote du CRDB), AUBRY (à partir du vote du vœu 1), M. HARDOUIN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représenté par M. MARCHAND (à partir du point 19 et pour le point 5 - examiné après le point 26),
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par Mme PETER (à partir du vote du CRDB et jusqu'au vote du point 25, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26),
Mme BLONDET, conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF ISAMBERT,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 25, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26),
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR (à partir du vote du point 10, et pour le point 5 - examiné après le point 26),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 7, et pour le point 5 - examiné après le point 26 - et pour le point 6 - examiné après le point 9),
Mme DORRA conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO (à partir du vote du point 20 et pour le point 5 - examiné après le point 26).

ABSENTS EXCUSES

M. MARCHAND, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme PETER, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance et après le vote du point 25),
M. FAVIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance et après le vote du point 25),
MME PIERON, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance et après le vote du point 15, ainsi que pour le point 5 - examiné après le point 26),
Mme FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (jusqu'au vote du CRDB),
M. MOKRANI, conseiller municipal,
M. BAMBIA, conseiller municipal,
Mme BOUFALA, conseillère municipale (à partir du vote du point 19 et pour le point 5 - examiné après le point 26),
Mme MACALOU, conseillère municipale (à partir du vote du point 18, et pour le point 5 - examiné après le point 26),
M. MRAIDI, conseiller municipal (après le vote du point 25 et pour le point 5 - examiné après le point 26).

ABSENTS NON EXCUSES

M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du CRDB),
M. AUBRY, conseiller municipal, (jusqu'au vote du CRDB),
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(34 voix pour et 4 abstentions)

VOEU pour le développement d'une offre de transport public de qualité à Ivry-sur-Seine

Présenté par Clément Pecqueux (Génération.S)
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

Adopte le vœu suivant à la majorité
(par 41 voix pour et 5 abstentions)

Depuis plusieurs années, Ivry connaît un développement urbain important, via la mutation de plusieurs quartiers (ZAC Ivry-Confluence, ZAC Gagarine-Truillot, projet urbain à venir dans le secteur du centre commercial Quai d'Ivry etc.) A ces opérations s'ajoutent de nouvelles opérations dites « diffuses », c'est-à-dire sous maîtrise de propriétaires privés, un peu partout sur la commune. La population s'est accrue de 10% dans la dernière décennie et devrait atteindre 84 000 habitant.e.s à l'horizon 2040.

La Municipalité, via ses documents réglementaires d'urbanisme, dans ses relations avec les aménageurs, ou via sa politique d'investissement, veille à ce que ce processus de densification se fasse de manière équilibrée (présence de services publics, de commerces, de services de proximité). Dans le même ordre d'idée, et pour faire face à l'urgence climatique, il est essentiel de voir une offre de transport en commun accessible et abordable se développer au rythme de la croissance démographique de la ville. Il s'agit autant d'une obligation du point de vue social (réduction des temps de trajets pendulaires pour les habitant.e.s) qu'écologique.

De ce point de vue, Ivry dispose aujourd'hui du Tram 9 (qui remplace le bus 183, qui comptait alors parmi les lignes les plus surchargées du pays), de la ligne 7 du métro, du RER C, et de plusieurs lignes de bus, parmi lesquelles la ligne 25, préfiguration du Tzen5, dont la mise en service était initialement prévue en 2020. La fréquentation de ces différentes lignes est d'ores et déjà très importante. Pour les années à venir, la Municipalité, mais aussi de nombreux acteurs publics et économiques, sont fortement mobilisé.e.s pour le prolongement de la ligne 10 du métro via Paris Bruneseau – Ivry Port – Vitry les Ardoines, au sein de l'association « la Grande 10 ».

Or, depuis la pandémie de Covid 19, l'offre de transports publics s'est fortement dégradée. Cela est lié à plusieurs causes : privatisation rampante du secteur, problème de conditions de travail à la RATP, négociations aussi opaques que houleuses entre la Région et l'Etat à propos du CPER (Contrat de plan État-région). En bout de course, l'offre de transport en commun n'a pas retrouvé son niveau d'avant Covid, et la desserte des RER, métros et bus s'est dégradée pour les Ivryen.ne.s.

Considérant :

- l'augmentation de la demande de transports en commun liée au développement démographique et économique de notre commune ;
- l'urgence climatique, et l'importance de substituer aux trajets en voiture une offre de transport en commun, levier bien plus efficace que le remplacement du parc automobile thermique par un nombre comparable de véhicules électriques ;

- la dégradation de l'offre en transport et de la régularité de passage de la ligne C du RER, de la ligne 7 du métro sur la branche Ivryenne et des lignes de bus comme le 323 et le 125 ;
- l'entreprise de privatisation et de mise en concurrence prévue en 2025 pour les bus RATP ;
- le retard et le manque d'information sur la consultation concernant le volet « mobilités » du contrat de plan Etat-Région, notamment en ce qui concerne la priorisation des projets de nouvelles lignes de métro, comme le prolongement de la ligne 10.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Demande une transparence des consultations et arbitrages et une prise en compte des besoins de notre commune concernant l'élaboration du volet « mobilités » du contrat de plan Etat-Région ;
- Réaffirme l'importance du projet de prolongement de la ligne 10 du métro pour l'ensemble des territoires concernés ;
- Demande la transparence sur l'évolution du schéma directeur de la ligne C et sur le calendrier de travaux pour l'arrivée du TZen à Ivry ;
- Demande le retour à une offre de transports publics de qualité et à la hauteur des besoins des habitants et l'abandon de la privatisation des lignes exploitées par la RATP et la SNCF ;
- Demande la mise en oeuvre accélérée du plan de mise en accessibilité de l'ensemble des lignes de transports en commun à l'échelle de la région Île-de-France et particulièrement sur les stations desservant Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 26 OCT. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 26 OCT. 2023
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 26 OCT. 2023